

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

Présents : MMS SONREL GESQUIERE PYTHON DUJARDIN ALLALA LARIDANT GRUCKER
LOUIS VILLAUME RUYER DARGENT PIERRE
MMES CHERY-GAUDRON OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET LEROY PENAROYAS
CARRASCO LEGRAS EHLING CARPENTIER

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme AUBURTIN représentée par M. PYTHON

AFFAIRES GENERALES :

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 Novembre 2020**
 - *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*
- **Convention de mise à disposition d'un responsable Vie Scolaire au SIS :**

Mme Leroy, présidente du SIS présente la délibération : Le comité syndical du SIS s'est réuni le 15 octobre et a convenu de prendre en charge la partie du poste de l'agent communal qui assure l'encadrement des agent-es du SIS (suivi des horaires, congés, arrêts, remplacements, recrutements, formations, etc.), le suivi des besoins matériels des équipes et des enseignants, le suivi des projets et des relations avec les personnels des écoles et avec le prestataire de transport scolaire.

Jusqu'à présent ces missions étaient prises en charge par la ville de Damelevières. Il est donc proposé d'intégrer dans le budget SIS 60% des frais de personnel liés à ce poste.

M. Dargent demande combien d'agents sont affectés au budget SIS. A la date du conseil, 16 agentes sont rattachées au budget SIS.

M. le Maire précise que ce poste permet aussi de suivre et soutenir les différents projets proposés aux enfants soit par la commune soit par les équipes enseignantes, comme la classe olympique, le cross scolaire, la saint Nicolas, les spectacles, etc.

➤ *Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.*

FINANCES :

- **Vote du budget 2021 du Funérarium :**

M. le Maire présente le projet de budget 2021 du funérarium. Il précise qu'il s'agit d'un budget différent du budget communal en ce que le funérarium est reconnu comme un service public à caractère industriel et commercial. Il pourra être par exemple à ce titre soumis à la TVA dans la facturation de ses prestations. Il précise qu'il n'y aura pas de personnel recruté uniquement pour le funérarium. Des agents communaux prendront en charge sur une partie de leur temps les tâches nécessaires à son bon fonctionnement. Il y aura donc un remboursement de ce temps de travail du budget du funérarium vers le budget principal.

Concernant la date de fin de chantier et d'ouverture du funérarium, M. le maire rappelle les difficultés rencontrées dans ce chantier non pas avec une mais avec plusieurs entreprises, qui ne respectent pas les délais convenus et/ou les prescriptions prévues dans les cahiers des charges. Plusieurs démarches ont été mises en œuvre pour faire avancer le chantier : pénalités de retard, mises en demeure d'intervenir. Pour certaines entreprises le montant des pénalités que la commune serait en droit d'appliquer atteint presque

le montant du marché confié. Seule une partie de ces pénalités a été appliquée. Une entreprise a même atteint 277 jours de retard (déduction faite des délais du premier confinement).

Dans ce cadre et compte tenu du délai d'attribution de l'homologation par la préfecture, il est raisonnable d'attendre une date d'ouverture pour le premier trimestre 2021.

➤ *Le conseil municipal adopte la délibération à 21 votes pour, 2 votes contre.*

- **Vote des tarifs 2021 Enfance et jeunesse** : voir en annexe.

Mme Penaroyas indique que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis un an et demi, au lieu d'une modification annuelle habituellement. Il s'agit de repositionner les changements tarifaires sur l'année civile et non sur l'année scolaire. La hausse proposée est faite à minima à +1%.

M. le Maire rectifie une erreur dans la note de synthèse envoyée : le tarif le plus bas des repas de restauration scolaire restera à 1euro. Il précise également que les tarifs dépendent du quotient familial des ménages : tous les ménages sont aidés par la collectivité, aucun ne paie plein tarif.

➤ *Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs enfance-jeunesse.*

- **Décision modificative Budget du Chalet de Bussang** :

Mme Chéry-Gaudron précise qu'il s'agit de rembourser d'un acompte versé pour une réservation annulée (450€).

➤ *Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.*

URBANISME :

- Projets d'investissement 2021-2022 et demandes de subventions :

- **Aménagement de l'entrée de ville de Damelevières – Route de Blainville**

M. Villaume présente les plans des travaux prévus sur la route de Blainville. Il précise qu'une démarche de concertation était prévue ce trimestre en direction des habitants. S'il n'est toujours pas possible de la mener en réunions début 2021, un format différent sera proposé aux habitants.

M. le Maire précise que si le conseil valide ce soir la proposition, les travaux peuvent démarrer au printemps et se terminer si tout va bien pour l'automne 2021. Le conseil départemental a donné son accord pour prendre en charge la réfection de l'enrobé de cette portion de rue, qui lui appartient.

M. Grucker demande si les trottoirs en pente seront réaménagés. Mr Villaume confirme qu'ils seront repris, et que la concertation avec les habitants doit permettre de repérer les détails que connaissent bien les usagers et qu'il faudra prendre en compte.

M. Dujardin précise qu'il n'y aura pas de travaux sur les réseaux eau et assainissement. Une visite de contrôle est d'ailleurs prévue dans les prochains jours.

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération. Il précise que sont distingués dans le budget les dépenses liées à la création de la voie douce des dépenses liées à la sécurisation de la RD1 pour augmenter les partenaires et les possibilités de subventionnements éventuels

M. Villaume remercie le conseil départemental d'avoir accepté de bouleverser leur programme de réfection des routes départementales 2021 pour inclure ce projet dans leur programmation.

Budget prévisionnel :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
SOUS TOTAL Voie douce	158 560,00		
<i>Travaux préparatoires</i>	<i>23 550,00</i>	ETAT : DETR	223 769,00
<i>Voirie</i>	<i>109 410,00</i>	ETAT : DSIL	63 424,00
<i>Mobilier, protection voie douce</i>	<i>13 400,00</i>	Amendes de police	40 000,00
<i>Aménagement</i>	<i>12 200,00</i>	Conseil Départemental : CTS	31 712,00
SOUS TOTAL Sécurisation RD1	360 962,50	Conseil Régional	47 568,00
<i>Travaux préparatoires</i>	<i>46 450,00</i>		
<i>Voirie</i>	<i>241 512,50</i>	Autofinancement	152 949,50
<i>Mobilier, protection</i>	<i>3 400,00</i>		
<i>Aménagement</i>	<i>28 700,00</i>		
<i>Assainissement eau Pluviale</i>	<i>40 900,00</i>		
Maîtrise d'œuvre	29 900,00		
Frais annexes	10 000,00		
TOTAL	559 422,50	TOTAL	559 422,50

- *Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet global d'aménagement, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à demander les subventions possibles aux différents partenaires.*

- **Réhabilitation et sécurisation de la rue Sainte Libaire**

M. Villaume précise qu'ici c'est l'ensemble des réseaux enfouis et de la voirie qui seront refaits. L'objectif principal est la sécurisation pour les différents usagers. La morphologie de la rue ne permet pas de créer des trottoirs donc la rue passera en zone mixte à 20km/h, avec une seule voie pour tous les usages. Pour réduire la vitesse des véhicules, sont prévus des aménagements de stationnement sur voirie en alternance (écluses) et des plateaux surélevés. Une concertation importante sera menée sur ce secteur car les contraintes sont élevées : logements des deux côtés de la rue et étroitesse de voie. Le projet global sera donc à nouveau présenté en conseil municipal après cette phase de concertation.

Les travaux démarreront plus tard : septembre 2021 pour les travaux d'eau et d'assainissement menés par le syndicat intercommunal pour l'environnement, début 2022 pour les travaux de voirie eux-mêmes. L'option d'enfouir les réseaux aériens n'a pas été retenue car trop coûteuse, plus coûteuse que les travaux de voirie eux-mêmes.

Budget prévisionnel :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Voirie	307 241,00	ETAT : DETR	164 186,80
Assainissement eau Pluviale	77 320,00	Amendes de Police	40 000,00
Maitrise d'œuvre	20 906,00		
Frais annexes	5 000,00		
		Autofinancement	206 280,20
TOTAL	410 467,00	TOTAL	410 467,00

- *Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à demander les subventions possibles aux différents partenaires.*

- **Réhabilitation et sécurisation de la rue du Grand Pré**

M. Villaume indique que la rue du grand Pré nécessite une réfection de la voirie, des trottoirs et la création de stationnements à proximité de l'école pour réduire le stationnement anarchique et sécuriser les circulations des piétons, notamment élèves des écoles. Le sens de circulation actuel ne sera pas modifié.

Les travaux devraient être terminés pour l'été 2021.

Budget prévisionnel :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux préparatoires	18 130,00	ETAT : DETR	40 000,00
Voirie	109 600,00	Conseil Départemental : CTS	25 000,00
Assainissement eau Pluviale	18 380,00		
Aménagement	900,00		
Maîtrise d'œuvre	12 300,00		
Frais annexes	1 500,00	Autofinancement	95 810,00
TOTAL	160 810,00	TOTAL	160 810,00

- *Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à demander les subventions possibles aux différents partenaires.*

• **Fermeture de la rue Traversière :**

Dans la continuité du programme municipal contre les incivilités routières et afin de sécuriser le quartier, le tronçon de la Rue Traversière qui mène à la Rue Pierre Sépard, a été expérimentalement fermé à la circulation du 14 septembre au 12 octobre 2020.

Cette fermeture, à titre d'essai pendant un mois, a été analysée et un bilan dressé avec les riverains concernés. Les riverains ont été nombreux à répondre au questionnaire concernant la pertinence de fermer définitivement cette portion de la Rue Traversière. 80% des répondants sont favorables à la fermeture de cette rue.

L'adjoint à l'urbanisme propose de fermer définitivement la portion de rue dès le premier trimestre 2021. La signalisation sera adaptée avec la mise en place de panneau de sens interdit et de miroir pour assurer la sécurité. Les barrières seront démontables (uniquement en cas de déviation de la Rue de Lorraine).

Après la validation du Service Départemental Incendie et Secours pour le passage des véhicules de pompiers, des places de parking seront matérialisées au sol pour libérer les trottoirs et ainsi sécuriser les piétons.

- *Le conseil municipal valide à l'unanimité la fermeture de la rue traversière.*

• **Transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle :**

Depuis la loi du 22 juin 2020, le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires au président de l'intercommunalité a lieu 6 mois après l'installation du Conseil Communautaire. Ce transfert interviendra au 11 janvier 2021 pour la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle.

M. le Maire propose de refuser le transfert de ces pouvoirs de police pour conserver une réactivité d'intervention au plus proche du terrain. La CC3M n'a pas les moyens en l'état actuel de son développement d'assumer ces pouvoirs de police dans des délais permettant de répondre aux risques considérés.

Les pouvoirs de police automatiquement transférés sont les suivants :

- Assainissement = Réglementation liée à l'activité. Exemple : Dérogation pour raccordement, suppression des mares ou fossés à eau stagnante, ... ;
- Collecte des déchets = Réglementation liée à l'activité. Exemple : Détermination des déchets collectés en bacs et déchetteries, interdiction de présentation hors des bacs des déchets, ... ;

- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage : Interdiction de stationnement des résidences mobiles d'habitation en dehors des aires et sollicitation du préfet pour mise en demeure des occupants de quitter les lieux ;
- Voirie : Police de la circulation et du stationnement ainsi que police de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi ;
- Habitat/Logement : Procédure de péril et édifice menaçant ruine, sécurité des ERP à usage total ou partiel d'habitation et sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

M. Laridant demande pour combien de temps est valable ce refus de transfert : pour la durée du mandat.

- *Le conseil municipal refuse à l'unanimité le transfert des pouvoirs de police au président de la CC3M.*

- **Transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle :**

Cette délibération est retirée et sera représentée entre avril et juin 2021, le délai ayant été repoussé à cette période par le législateur au vu de la situation sanitaire.

ENFANCE JEUNESSE :

- **Mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire et CLSH « Les Ptits Loups » :** voir document joint à cette note.

Mme Penaroyas précise qu'il s'agit d'un simple toilettage du document sans création de nouvelle règle. La principale mise à jour concerne l'inscription au règlement des modalités de réservation en place depuis septembre 2020, et la précision sur les salles de restauration utilisées pendant la crise sanitaire.

- *Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur proposé.*

QUESTIONS DIVERSES

◆ M. le Maire propose deux délibérations sur table à la demande de deux partenaires :

- **Rétrocession définitive de la voirie du lotissement des Hautes Terres**

Sur demande des services de l'Etat, il est précisé dans cette délibération - qui reprend les éléments de la délibération du 21 septembre 2020, le linéaire total de voirie communale dont bénéficiera la commune à l'issue de cette rétrocession, à savoir 16 727ml.

- *Le conseil municipal valide à l'unanimité la rétrocession définitive de la voirie du lotissement des Hautes Terres.*

- **Soutien à la candidature de Blainville-sur-l'Eau au dispositif « Petites Villes de Demain »**

Sur proposition des services de l'Etat, la commune de Blainville-sur-l'Eau a déposé sa candidature au dispositif « Petites Villes de Demain » avec le soutien de la CC3M. En termes de solidarité territoriale, M. le maire propose de délibérer pour soutenir cette candidature, qui apportera à la commune et à l'ensemble de son bassin de vie des moyens financiers et d'ingénierie pour les projets bénéficiant à l'ensemble du territoire.

- *Le conseil municipal valide à l'unanimité le soutien à la candidature de Blainville-sur-l'Eau au dispositif "Petites Villes de Demain".*

◆ M. Villaume informe le conseil des dernières avancées dans la préparation de la révision du PLU :

Les candidats au marché de maîtrise d'œuvre pour la révision ont été rencontrés mercredi 9 décembre et un candidat va être retenu prochainement. Les premières réunions du groupe de travail PLU démarreront début 2021.

M. le Maire précise que si la compétence urbanisme est transférée à la CC3M en l'absence de la minorité de blocage nécessaire au niveau des communes, alors la révision initiée devra être reprise par la CC3M. Ce risque est faible mais il existe.

◆ M. Python informe du changement de salle pour la réunion Environnement du 16 décembre : elle se tiendra dans la salle de réunion de la mairie.

◆ En réponse à la question écrite de M. Dargent, M. le Maire précise qu'il n'a pris aucune décision au titre des délégations que lui a confié le conseil. Quand ce sera le cas, le conseil en sera informé. D'ailleurs, Mr le Maire note qu'un état des produits exceptionnels (remboursements assurances) sera présenté alors du budget 2021.

ANNEXE : TARIFS 2021 ENFANCE ET JEUNESSE ADOPTES

Service d'accueil périscolaire Ptit's Loups

	2021 Proposition
Quotient familial CAF	Tarif
	Horaire
QF ≤ 500	0,25 €
501 à 700	0,40 €
701 à 800	0,52 €
801 à 1000	0,72 €
1001 à 1150	1,12 €
1151 à 1300	1,47 €
1301 à 1550	1,84 €
1551 à 1700	2,24 €
1701 à 1850	2,66 €
1851 à 2000	3,06 €
2001 à 2400	3,36 €
2401 à 3000	3,68 €
QF ≥ 3001	4,08 €

Tarifs restauration scolaire

Quotient familial CAF	2021 : Proposition
Inférieur à 1000	1 €
De 1001 à 1550	3,77 €
De 1551 à 2000	3,89 €
De 2001 à 2400	4,04 €
De 2401 à 3000	4,39 €
Au-delà de 3001	4,75 €

Vacances : mini-séjours (ex : au chalet municipal de Bussang)

	2021 Proposition	
Tarifs	4 jours	5 jours
Nuitées	3	4
QF ≤ 1550	89,51 €	119,35 €
QF ≥ 1551	109,40 €	145,87 €

Vacances : accueil aux CLSH Ptitis Loups et Foyer des Jeunes

	2021 Proposition 1%		
Quotient familial CAF	Tarif horaire	Tarif	Tarif
		Journée sans repas	Semaine
QF ≤ 500	0,25 €	5,97 €	29,84 €
501 à 700	0,40 €	5,97 €	29,84 €
701 à 800	0,52 €	5,97 €	29,84 €
801 à 1000	0,72 €	5,97 €	29,84 €
1001 à 1150	1,12 €	5,97 €	29,84 €
1151 à 1300	1,47 €	5,97 €	29,84 €
1301 à 1550	1,84 €	5,97 €	29,84 €
1551 à 1700	2,24 €	7,29 €	36,47 €
1701 à 1850	2,66 €	8,62 €	43,10 €
1851 à 2000	3,06 €	9,95 €	49,73 €
2001 à 2400	3,36 €	10,95 €	54,73 €
2401 à 3000	3,68 €	11,94 €	59,68 €
QF ≥ 3001	4,08 €	13,26 €	66,31 €